



**PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R32-2020-333 ter**

Publié le 15 septembre 2020

SOMMAIRE

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE HAUTS-DE-FRANCE

Décision portant délégation spéciale de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Monsieur Marc DUCHATEAU, directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille et en cas d'empêchement à Madame Judith GASTON, cheffe de projet Aménagement de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte d'acquisition de la parcelle ZI 44 située à ENNEVELIN

Décision portant délégation spéciale de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Monsieur Marc DUCHATEAU, directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille et en cas d'empêchement à Madame Judith GASTON, cheffe de projet Aménagement de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte d'acquisition de la parcelle ZI 48 située à ENNEVELIN

Décision portant délégation spéciale de signature, consentie par le Président de la CCI de région Hauts-de-France, à Monsieur Marc DUCHATEAU, directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille et en cas d'empêchement à Monsieur Jaouen ZOUAGHI, Responsable Commercial des Parcs d'Activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avenant n°5 à la promesse de vente des parcelles ZC 245, ZC 249, ZC 296 et ZC 297, situées à LESQUIN



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Grand Lille en date du 27 juin 2016, autorisant le Président à acquérir en priorité à l'amiable les terrains agricoles composant le parc d'activités de Pévèle Parc, et à indemniser en priorité à l'amiable les exploitants
- Vu la subrogation légale de la CCIR Hauts-de-France dans tous les droits et obligations de la CCI territoriale Grand Lille, devenue CCI Locale Grand Lille, en vertu des décrets n°2006-430 et n°2006-473 des 11 et 14 avril 2016.

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Madame Judith GASTON**, Cheffe de projet aménagement de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée ZI 44 située à Ennevelin, propriété de Madame Camille JORION, au prix de 52 838.50 € pour une contenance totale de 9607m² m², et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 09 septembre 2020

Philippe HOURDAIN
Président



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI Grand Lille en date du 27 juin 2016, autorisant le Président à acquérir en priorité à l'amiable les terrains agricoles composant le parc d'activités de Pévèle Parc, et à indemniser en priorité à l'amiable les exploitants
- Vu la subrogation légale de la CCIR Hauts-de-France dans tous les droits et obligations de la CCI territoriale Grand Lille, devenue CCI Locale Grand Lille, en vertu des décrets n°2006-430 et n°2006-473 des 11 et 14 avril 2016.

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Madame Judith GASTON**, Cheffe de projet aménagement de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'acte authentique d'acquisition de la parcelle cadastrée ZI 48 située à Ennevelin, propriété de M. Hubert SUIN, au prix de 7062 € pour une contenance totale de 1284m² m², et plus généralement, signer l'ensemble des actes nécessaires aux formalités de la cession.

La présente délégation de signature prend effet à compter de sa signature. Elle n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 09 septembre 2020

Philippe HOURDAIN

Président



DELEGATION SPECIALE DE SIGNATURE

Je soussigné, Philippe HOURDAIN, Président de la CCI de région Hauts-de-France,

- Vu l'article R.711-68 du Code du Commerce,
- Vu le Décret n°2016-473 du 14 avril 2016 portant création des CCI Locales de l'Artois, Grand Hainaut, Grand Lille et Littoral Hauts-de-France,
- Vu le Règlement intérieur, et notamment les articles 54 et 121,
- Vu la délibération approuvée lors de l'installation de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 13 décembre 2016, portant sur les pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 janvier 2017, portant sur l'extension des pouvoirs consentis à son Président,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 19 avril 2018 autorisant la cession des parcelles correspondant aux phases 3, 4 et 5 de l'opération de construction de la société ARTEPARC LESQUIN,
- Vu la délibération de l'Assemblée Générale de la CCI de région Hauts-de-France en date du 25 juin 2020 autorisant la cession des parcelles constitutives de la phase 3 de l'opération de construction de la société ARTEPARC et de 975m² de surface de plancher supplémentaire, à un prix actualisé,

Sur proposition de Monsieur David BRUSSELLE, Directeur Général,

Décide :

De donner délégation de signature spéciale à **Monsieur Marc DUCHATEAU**, Directeur des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, et en cas d'empêchement, à **Monsieur Jaouen ZOUAGHI**, Responsable Commercial des Parcs d'activités de la CCI Grand Lille, à l'effet de signer l'avenant n°5 à la promesse synallagmatique de vente et d'achat conclue entre la CCI et la société ARTEPARC Lesquin, portant sur la phase 3, notamment

- la cession des parcelles ZC 245 , ZC 249, ZC 296 et ZC 297 situées à Lesquin, au prix actualisé de 155,4 € HT/m², pour un montant de 936 233.72 € HT,
- la cession de 975m² de surface de plancher supplémentaire au prix de 155,4 € HT/m², pour un montant de 151 515 € HT,
- la prorogation de la date limite d'acquisition du terrain au plus tard pour le 30 novembre 2020

La présente délégation de signature n'emporte en aucun cas délégation de compétence et s'exerce dans le strict respect des procédures institutionnelles et internes dont le délégataire a parfaitement connaissance.

Fait à Lille, le 09 septembre 2020

Philippe HOURDAIN

Président